

Index égalité femmes-hommes en 2023 (au titre des données 2022)



Votre résultat total est **68/100**.

58 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus.

Dans le cadre de l'étude sur l'index égalité femmes-hommes, notre coopérative d'activité et d'emploi a quelques particularités, ce qui le rend difficilement interprétable :

- Nous sommes une entreprise du bâtiment où les salariés masculins sont plus représentés.
- L'ensemble de nos entrepreneurs salariés fixent eux-mêmes leur rémunération selon les résultats de leur activité, ce qui peut amener des disparités dont Toerana Habitat n'est pas responsable.
- Toerana Habitat respecte l'équité salariale pour l'équipe support.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	11,4	23	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	2,4	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			58		85
INDEX (sur 100 points)			68		100

Vous avez déclaré un index global de 68, décliné par indicateurs comme suit :

- Indicateur écart de rémunérations : 23
- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : 35
- Indicateur retour de congés maternité : non calculable
- Indicateur hautes rémunérations : 0

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul	Par catégorie socio-professionnelle
Date de consultation du CSE	-
Nombre de niveaux ou coefficients	-
Résultat final en %	11.41
Population envers laquelle l'écart est favorable	hommes
Nombre de points obtenus	23

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	14.14
Résultat final en nombre équivalent de salariés	2.40
Population envers laquelle l'écart est favorable	femmes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	0
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	25
Nombre de points obtenus	35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité	Absence de retours de congé maternité
----------------------------	---------------------------------------

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	1
Sexe des salariés sur-représentés	hommes
Nombre de points obtenus	0

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	58
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	85
Résultat final sur 100 points	68
Mesures de corrections prévues	mesures envisagées